



Le finage communal, au nord du bourg ; à l'est, l'écart des Roches.

IVR52\_20124901932NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine  
communication libre, reproduction soumise à autorisation